Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 029-212901417-20260306-2026060331-DE

Commune de Loqueffret

L'an deux mil vingt six, le 6 du mois de mars *à 10h* se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Loqueffret*, sous la présidence de *Monsieur Louis Marie LE GUILLOU, Maire* de Loqueffret, dûment convoqués le 20 février 2026.
Présent(s) : MM LE GUILLOU Louis Marie, HAMON Alain , JEFFROY Michel, COLAS Pierre, GARIN Pascal, mmes CLOAREC Martine, ALLAIN sylvie et GONZALEZ marie paule
Absents : QUERE Sabine, JACQUESSON Bernard
Procurations : JACQUESSON Bernard à JEFFROY Michel et QUERE Sabine à LE GUILLOU Louis Marie

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de présents :	8
Nombre de suffrages exprimés :	10
Votes Pour :	0
Votes Contre :	10
Abstention :	

Délibération n°0603202632 : autorisation à mr Le maire pour solliciter les subventions PACTE 2030 pour 2026

Après exposé par mr Le maire des plans de financements des projets sécurisation du patrimoines communal et l'aménagement du bourg communaux, il est demandé aux membres présents d'autoriser mr Le Maire à pouvoir présenter les aides proposées par le département.
Mr le maire est autorisé à la sollicitation des subventions au titre du pacte 2030 auprès du Conseil Départemental au titre du volet 1.
Vote l'unanimité pour l'autorisation au maire de signer tout document nécessaire à la sollicitation des subventions au titre du volet 1 2026 pour PACTE 2030.

Après délibération les membres se sont prononcés comme suit :
10 voix pour , abstentions, voix contre.

Fait et délibéré le 06/03/2026
Louis Marie LE GUILLOU , Maire